

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
23 novembre 2023
n° 40 / 8017^e
pages 2041 à 2080

CHRONIQUE / Informatique

L'intelligence artificielle générative :
(épi)phénomène pour le droit ?

> Lémy Godefroy

2054

ÉDITORIAL

2041 Une société d'usufruitiers, *Jean-Pascal Chazal*

ACTUALITÉS

- 2044 Bail commercial (clauses) : application dans le temps du réputé non écrit
- 2045 Société civile (gérant) : prescription de l'action pour faute séparable
- 2045 Produit défectueux (responsabilité) : cumul d'actions de la victime
- 2047 Bail d'habitation (état des lieux) : établissement unilatéral par le bailleur
- 2046 Droit de l'Union européenne : présentation d'un projet de loi d'adaptation
- 2048 Action civile (blanchiment) : préjudice moral de l'État français
- 2048 Silence de l'administration (acceptation) : portée de la liste des procédures
- 2050 Saisie de droits incorporels (adjudication) : inconstitutionnalité du régime

POINT DE VUE

2051 Le droit de la consommation au service de la transition écologique,
Garance Cattalano et Grégoire Leray

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2060 **Panorama** : Droit patrimonial de la famille, interne et international,
Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier
- 2070 **Notes** : Retour sur la condition suspensive sans terme fixe,
note sous Civ. 3^e, 14 sept. 2023, Jean-Denis Pellier
- 2075 Conséquences d'une pluralité de créanciers sur les règles de l'accession immobilière,
note sous Civ. 3^e, 21 sept. 2023, Patrick Bouathong

ENTRETIEN

2080 Maxime Barba – L'aide juridictionnelle après le rapport de la Cour des comptes

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KRAVEL (0140645379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECHI

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (0140645284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (0140645481)

Katy PERCHEREAU (0786620357)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 0183101010

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 0140922024 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot. : 0,08 kg/t

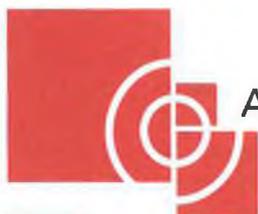
SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

2041

Une société d'usufruitiers



ACTUALITÉS

2044 DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Concurrence : saisine de la commission
d'examen des pratiques commerciales,
Com. 15 nov. 2023

Contrat d'affaires

Transport aérien (Convention de Montréal) :
notion de transport international,
CJUE 16 nov. 2023

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (clauses) : application dans le
temps du réputé non écrit, *Civ.* 3^e, 16 nov. 2023

Propriété intellectuelle

Contrefaçon (action civile) : point de départ
de la prescription, *Civ.* 1^{er}, 15 nov. 2023

Indication géographique (conditions) :

preuve d'une caractéristique géographique,
Com. 15 nov. 2023

Société et marché financier

Société civile (gérant) : prescription de l'action
pour faute séparable, *Com.* 14 nov. 2023

2045 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produit défectueux (responsabilité) : cumul
d'actions de la victime, *Civ.* 1^{er}, 15 nov. 2023

2046 DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (état des lieux) : établissement
unilatéral par le bailleur, *Civ.* 3^e, 16 nov. 2023

Bail rural (requalification) : convention plurian-
nuelle de pâturage, *Civ.* 3^e, 16 nov. 2023

2046 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (traitement) : recours
contre l'autorité de contrôle, *CJUE* 16 nov. 2023

Droit de l'Union européenne : présentation
d'un projet de loi d'adaptation

2048 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Action civile (blanchiment) : préjudice moral
de l'État français, *Crim.* 15 nov. 2023

Saisie pénale : remise des biens placés
sous main de justice, *Crim.* 15 nov. 2023

2048 DROIT PUBLIC

Droit administratif

Silence de l'administration (acceptation) : portée
de la liste des procédures, *Com.* 15 nov. 2023

Étranger (rétention administrative) : mesure
de protection juridique, *Civ.* 1^{er}, 15 nov. 2023

2049 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Santé du salarié (obligation de sécurité) :
eau non potable en Haïti, *Soc.* 15 nov. 2023

2049 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

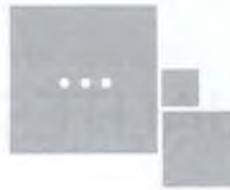
Procédure civile

Réforme de la justice : inconstitutionnalité
partielle des lois

Compétence européenne (bail d'immeuble) :
location d'un bungalow, *CJUE* 16 nov. 2023

Voie d'exécution

Saisie de droits incorporels (adjudication) :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const. 17 nov. 2023



POINT DE VUE

2051

Le droit de la consommation
au service de la transition écologique
par Garance Cattalano et Grégoire Leray



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2054

L'intelligence artificielle générative :
(épi)phénomène pour le droit ?
par Lémy Godefroy

PANORAMA

2060

Droit patrimonial de la famille, interne et international
septembre 2022 – septembre 2023
par Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier

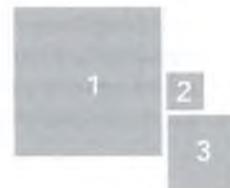
NOTES

2070

Retour sur la condition suspensive sans terme fixe,
note sous Civ. 3^e, 14 sept. 2023
par Jean-Denis Pellier

2075

Conséquences d'une pluralité de créanciers
sur les règles de l'accession immobilière,
note sous Civ. 3^e, 21 sept. 2023
par Patrick Bouathong



ENTRETIEN

2080

Maxime Barba – L'aide juridictionnelle
après le rapport de la Cour des comptes

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

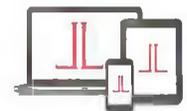
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr